

NOUVEAU EN 2022

Le bureau du secrétaire de la municipalité présente de nouveaux processus pour aider les candidat(e)s à naviguer les élections municipales de 2022. Vous trouverez ci-dessous un résumé des changements et de leur impact sur vous en tant que candidat(e) et sur votre campagne.

1. Portail d'accès des candidats

Le portail d'accès des candidats est une plateforme Web qui permet un accès contrôlé aux candidats pour consulter en temps réel les données des listes électorales qui s'appliquent à leur circonscription.

Listes électorales électroniques

Les candidat(e)s auront désormais accès à des données en temps réel sur les électeurs et électrices admissibles dans leur circonscription grâce à une fonction de recherche de base. En plus d'afficher les renseignements sur les électeurs et électrices, comme le nom, l'adresse de la propriété et l'adresse postale, les candidat(e)s peuvent également voir le statut de radiation. Toutes les données contenues dans les listes électorales peuvent être extraites pour être importées dans Excel en vue d'une analyse plus approfondie, sans nécessiter l'intervention du secrétaire de la municipalité.

Bibliothèque de documents

Les documents, cartes, formulaires, modèles et guides pertinents seront téléchargés sur le portail des candidats.

Les candidat(e)s seront automatiquement inscrit(e)s au portail d'accès des candidats par le secrétaire de la municipalité lors de leur certification. Un courriel contenant un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire sera envoyé à l'adresse électronique fournie par le (la) candidat(e). Le (la) candidat(e) est seul(e) responsable de la sauvegarde de ses identifiants de connexion et de tout matériel téléchargé à partir du portail.

L'accès aux listes électorales sera activé le 1^{er} septembre 2022 et restera actif jusqu'à la clôture du scrutin sur le jour du scrutin. Après cela, le bureau du secrétaire de la municipalité mettra fin à votre accès. Le (la) candidat(e)* sera responsable de la destruction de tous les enregistrements électroniques, comme les copies locales de la liste électorale.



2. Modèles financiers

Tou(te)s les candidat(e)s doivent divulguer et déclarer leurs contributions et leurs dépenses. Le bureau du secrétaire de la municipalité fournira un modèle Excel prescrit (téléchargeable dans la bibliothèque de documents du portail d'accès des candidats) pour aider les candidat(e)s à assurer leur suivi et leurs soumissions.

Copie électronique

Les candidat(e)s devront désormais soumettre une copie électronique de leur état financier final rempli à l'aide du modèle Excel fourni. Cette exigence vient s'ajouter à la copie imprimée, qui restera le dossier officiel.

3. Vote par internet

Vote par internet sera introduit pour vote par anticipation en 2022. Plus d'informations sera partagé à votre rendez-vous et à une démonstration pourvu que plus tard dans l'année.

Le secrétaire de la municipalité (ou son représentant) passera en revue les nouveaux processus susmentionnés pendant votre rendez-vous.